



HONORAIRES TRANSACTIONS :

*T.V.A au taux en vigueur : 20% incluse

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Si par accord des parties les honoraires de vente sont à la charge du vendeur, leur montant reste inchangé.

ANCIEN : MAISONS - IMMEUBLES - APPARTEMENTS - TERRAINS	
Montant des honoraires	Prix de vente € honoraires inclus
0 à 100 000 €	Forfait fixe de 7 000 € TTC*
100 001 à 200 000 €	7 % T.T.C* du prix de vente
200 001 à 300 000 €	6 % T.T.C* du prix de vente
Au-delà de 300 001 €	5 % T.T.C* du prix de vente
GARAGES	Forfait fixe de 3 000 € TTC*
PARKINGS	Forfait fixe de 2 000 € TTC*

ESTIMATION DE VOTRE BIEN :

125,00 HT soit 150,00 TTC → OFFERTE si suivie d'une prise de mandat.

LOCATIONS SAISONNIÈRES	25 % T.T.C* à la charge du locataire
------------------------	--------------------------------------

LOCATIONS À L'ANNÉE		
	PROPRIÉTAIRES	LOCATAIRES
Prestations de visites, constitution de dossier et rédaction du bail	8 € /m ² T.T.C*	8 € /m ² T.T.C*
Établissement de l'état des lieux	3 € /m ² T.T.C*	3 € /m ² T.T.C*